

L'EXIGENCE DEMOCRATIQUE

par Abdoulaye Wade

Au lendemain des indépendances, le parti unique inspiré du modèle marxiste -les Africains ont pris la forme en évitant le fond -a tenté de se consolider par le recours à une théorie bien commode : le développement supposant ordre, mobilisation, engagement et abnégation, le peuple devait être discipliné et faire preuve de patience car “ le développement était au bout de l’effort ”.

Dans ces conditions, le système politique, selon cette conception, ne pouvait pas se permettre d’être permissif. Le pluralisme politique était un luxe accessible aux seuls pays nantis. Quant aux libertés que les intellectuels revendiquaient haut et fort, elles ne pouvaient qu’être destructives ; elles ne pouvaient que miner le système, désengager les populations, remettre en cause l’ordre et le pouvoir, bref, déstabiliser les régimes.

Quelques intellectuels de pays développés en mal de théorie s’en mêlèrent et renforcèrent les assises du parti unique, postulant que les libertés ne pouvaient être que des sous-produits du développement (*by products*). D’où l’émergence de la règle : le développement d’abord, les libertés, ensuite.

L’obsolescence du Parti unique

Le parti unique n’a pas prouvé son efficacité. Au contraire, les pays qui ont connu les pouvoirs personnels les plus durs (Guinée Conakry de Sékou Touré, Guinée Equatoriale de Mathias Nguéma, Ouganda de Idi Amine, Centrafrique de Bokassa), ont été des échecs retentissants et se sont classés derrière ceux qui, tout en étant des pouvoirs centralisés, étaient relativement tolérants (Côte d’Ivoire, Sénégal). “ *Nous n’avons eu ni le développement, ni les droits de l’homme* ” disait un intellectuel

de l'un de ces pays.

Aujourd'hui, toutes ces conceptions ont fait long feu. Sous la pression internationale (ajustement structurel, Accords de Lomé, Déclaration de La Baule), les pays africains n'ont plus eu aucun choix, sinon de s'orienter vers le système démocratique, au besoin " en traînant les pieds " par la tricherie électorale, la limitation des libertés, notamment celles de l'opposition qui fut reconnue, même si elle n'existait que de nom.

Lorsqu'en 1993, avec l'accord du Président Abdou Diouf, je réunissais à Dakar les *leaders* des partis africains du pouvoir et de l'opposition dans un dialogue risqué autour du thème de la transition, je croyais inconsciemment que la transition était d'évidence et que l'Afrique franchirait le seuil du 21^{ème} siècle sans un seul pouvoir anti-démocratique. Aujourd'hui, je dois admettre que c'était une illusion darwinienne de l'évolution politique.

A l'heure actuelle, les pouvoirs africains sont conscients de la nécessité de faire évoluer leurs pays vers la démocratie, devenue une exigence pour les partenaires du développement mais aussi pour les populations qui revendiquent de plus en plus, avec fermeté, non seulement des espaces de libertés classiques, mais aussi de libertés collectives, telles que les élections honnêtes et l'alternance.

Sans doute, les exemples comme le Bénin, le Cap-Vert et le Sénégal ont montré que les Africains pouvaient accéder à la démocratie sans effusion de sang, en même temps qu'ils prouvent aux dirigeants, que ces derniers pouvaient quitter le pouvoir sans risques pour eux-mêmes et leurs familles.

Les défis internes

A certains égards, les institutions majeures de la République, adoptées en même temps que l'indépendance, indiscutablement sous l'influence de la décolonisation, existent partout : l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Toutes les constitutions africaines des anciennes colonies françaises se ressemblent par filiation directe de la Constitution française en vigueur à l'époque et sont structurées de la sorte. Toutefois, les contenus n'ont pas répondu à l'appel puisque le parti unique régnait partout.

Assez rapidement, au fur et à mesure que les pouvoirs locaux prenaient de la distance par rapport à l'ancienne métropole, ils constitutionnalisèrent le système de parti unique. Fort curieusement, à l'exception du Sénégal, qui avait inscrit dans l'Article 3 de sa Constitution le principe du pluralisme des partis, seul le Zaïre de Mobutu se distinguait par le paradoxe d'un pluralisme constitutionnel et d'un parti unique de fait qui fut le modèle le plus achevé du monolithisme, dès lors que tous les citoyens étaient *de jure*, membres du Parti unique, le

MPR. “ *On naît MPR, on meurt MPR* ”, disait-on.

Aujourd’hui, le défi est moins de reconnaître les trois pouvoirs qui existent partout que de leur donner un contenu et, au-delà, de les faire fonctionner. Car pendant longtemps, les trois corps se rejoignaient dans le creuset du parti unique qui distribuait les ordres.

1/ L’indépendance des pouvoirs dans la dynamique de l’évolution politique, constitue le premier défi majeur des systèmes africains. Où peut-on, aujourd’hui, en Afrique, parler de l’indépendance réelle de la Justice ? Où peut-on parler de l’indépendance du pouvoir législatif avec une assemblée qui a pu contrôler efficacement l’exécutif, par exemple par des commissions d’enquête ?

Le défi de légitimité de ceux qui exercent le pouvoir est un défi général avec très peu d’exceptions. Mais il se double de celui que l’on pourrait appeler “ défi de non-confiscation du pouvoir ”. En effet, on a vu des présidents élus au début, mais qui par la suite, par des élections régulièrement et savamment truquées, se perpétuaient au pouvoir.

Ce défi de légitimité ne peut être relevé que par la périodicité garantie de l’élection qui remet à chaque fois les enjeux entre les mains du peuple à travers des *élections transparentes et démocratiques* ouvertes sur l’alternance. Si l’institution est d’abord animée par l’homme, ce défi, finalement, s’analyse en l’existence de démocrates capables d’animer le jeu démocratique et d’en accepter les conséquences, tant il est vrai qu’il n’y a pas de démocratie sans démocrates.

2/ La deuxième catégorie de défis, par delà les institutions, concerne les mécanismes républicains de fonctionnement.

Tout d’abord, l’existence d’un Chef-arbitre entre les partis et les prétendants est aussi un défi. Apparemment, un tel arbitrage n’a été relevé en Afrique que très rarement : un président organisant des élections et acceptant le verdict des urnes. On ne peut citer dans ce sens que quelques rares exemples tels que le Cap-Vert, le Bénin et le Sénégal. Dans de nombreux cas, il a fallu arracher le pouvoir confisqué ou en voie de confiscation.

A cheval sur les institutions publiques et les mécanismes, on peut évoquer :

- **Le statut de l’opposition** : il s’agit d’une reconnaissance légale de l’opposition, de ses droits et devoirs et, éventuellement de prérogatives d’une institution officielle dont le chef est reconnu personnalité de l’Etat.

La Constitution du Sénégal a établi le principe du statut de l’opposition et du chef de l’opposition qui, par la loi, sera une

personnalité publique ayant rang dans la hiérarchie officielle, reconnue par les administrations et les ambassadeurs. La prochaine Assemblée nationale issue des élections attendues le 19 avril 2001, connaîtra la première expérience d'une opposition bénéficiant d'un tel statut.

- **Les syndicats et les associations :** les syndicats et les associations introduites par les réformes post-indépendance sont des institutions intermédiaires entre ce que j'ai eu à appeler institution majeure et institutions élémentaires, par exemple, les organisations à caractère social au niveau des villages et des quartiers.

En leur reconnaissant des droits et des devoirs, conformément aux normes des démocraties modernes, on peut arriver à une limitation institutionnelle de l'expansion des pouvoirs : droit de grève pour les syndicats, droit d'association pour les partis, droit de réunion, etc.

La Constitution du Sénégal reconnaît à toutes ces associations légalement constituées, et même aux groupements de fait (travailleurs d'une unité économique, étudiants, habitants d'un quartier qui se sentent abandonnés), le droit de marche pacifique dans les conditions organisées par la loi.

- **La société civile :** il est de fait que la notion de société civile est tout à fait relative bien qu'on l'invoque dans les régimes de pouvoir centralisé. En effet, ceux qui auraient pu constituer la société civile n'étaient apolitiques qu'en apparence puisque, dans les faits, ils donnaient des gages au pouvoir établi.

Au Sénégal, aujourd'hui, la levée de toute contrainte sur les citoyens a fait naître des organisations de la société civile tout à fait indépendantes ainsi que des Organisations non-gouvernementales militant pour les droits de l'homme. Nombreuses sont les associations de défense des femmes.

Nul doute que de telles organisations sont de nature à faire avancer les droits, donc, la démocratie.

3/ Une autre catégorie de défis est celle de la stabilité à long terme qui est indispensable pour créer la confiance chez les investisseurs étrangers.

On peut relever deux paramètres décisifs de stabilité :

Le premier est constitué par les règles de gouvernement qui doivent être appréciées positivement par la Communauté internationale si, bien entendu, le pays compte sur l'investissement étranger. La bonne gouvernance, la transparence, une lutte sincère et ferme contre la corruption, participent des conditions qui génèrent la double confiance de l'extérieur et des populations.

La démocratie a une dimension internationale qui est aussi importante que la lutte interne que peuvent mener les démocrates. L'exigence de démocratie fait face aussi à des défis externes.

D'abord, *l'aide et la coopération comme binôme au financement du développement* de nos pays. Il est vrai que certains pays développés ne lient pas leur coopération à la nature du régime politique et peuvent tout aussi bien financer une démocratie qu'une dictature. Une telle attitude relève du libre choix des pays développés même si nous la déplorons.

Une autre dimension internationale est *l'information*. Tout au long de mes années d'opposition, j'ai invariablement demandé à mes amis de l'extérieur de faire en sorte que la presse s'intéresse à ce que nous faisons en Afrique, par des articles et des reportages en vue d'informer leurs opinions nationales. Je me fondais sur le fait que les pouvoirs africains pouvaient être insensibles aux revendications des populations locales, qu'ils n'hésitaient pas à dompter par la force mais qu'ils étaient très soucieux de l'image que leur construisait la presse à l'extérieur. Certains ont payé au prix fort des articles et des publi-reportages pour présenter des images rassurantes de démocrates. J'ignore si le prix payé a produit les effets positifs.

Ce qu'il est nécessaire de retenir, c'est que tous ceux qui se soucient d'aider l'Afrique à avancer sur le chemin de la démocratie devraient se convaincre de ce que l'information de l'opinion internationale sur la situation intérieure de nos pays est aussi une dimension de la démocratie.

*

En définitive, les dirigeants africains d'aujourd'hui et de demain ne devraient pas avoir d'autre choix que la démocratie.

Sans doute, ne faut-il pas rêver. La démocratie est tributaire de mentalités, de structures sociales qui ont leurs origines dans l'histoire lointaine. En dépit de ces difficultés réelles, ma conviction est qu'un démocrate à la tête d'un pays africain peut faire évoluer plus rapidement les choses. C'est l'illustration du principe selon lequel ce sont les hommes qui font l'histoire, même si le pouvoir économique et l'environnement peuvent jouer un rôle.

Je n'avais aucune obligation de nommer une femme Premier Ministre au Sénégal puisque personne ne me l'a demandé, ni les partis, ni les femmes, elles-mêmes. Cette décision a été une surprise pour tout le monde. Elle traduit ma conviction que "l'histoire peut avancer non seulement par la poussée mais aussi par l'aspiration", pour emprunter une image dans le style de Bergson.

Adboulaye Wade est Président du Sénégal.